



Fiche de Données de Sécurité SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

Fiche signalétique du 28/3/2025, révision 1

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

Code commercial: 9.XP900

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

cire protectrice spécifique pour une utilisation dans les environnements marins

Usages déconseillés :

Tous ceux qui ne sont pas couverts dans les utilisations recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

RUPES SPA - Via Marconi 3A - Loc. Vermezzo 20071 Vermezzo con Zelo (MI) – Italy

RUPES SPA - Telefono n°+3902946941

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info_rupes@rupes.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

For United States, Canada Puerto Rico and Virgin Island: 1-800-255-3924

For China: 400-120-0751

For Brazil: 0-800-591-6042

For India: 000-800-100-4086

For Mexico: 01-800-099-0731

For Europe and all the other countries: 001-813-248-0585

Country	Emergency number	Country	Emergency number
Austria	+43 01406 43 43 (24/7)	Ireland	+353 01 809 2566 (24/7)
Czech Republic	+420 224 919 293 (24/7)	Ireland	+353 01 809 2566 (24/7)
Germany	112	Malta	112
Belgium	+ 32 070 245 245 (24/7)	Poland	112
Denmark	+45 8212 1212	Latvia	+371 67042473 (24/7)/112
Greece	+0030 2107793777 (24/7)	Netherlands	+31 (0) 88 755 8000 (24/7)
Bulgaria	+359 2 9154 233 (24/7)	Portugal	+351 800 250 250 (24/7)
Sweden	112	Lithuania	+370 (85) 2362052 (24/7)
Hungary	+36 80 201 199 (24/7)	Norway	+47 22 59 13 00 (24/7)
Croatia	+3851 2348 342 (24/7)	Romania	+40 (0) 021318 3606 (24/7)
Finland	+ 358 0800 147 111 (24/7)	Luxembourg	+352 8002 5500 (24/7)
Iceland	+354 5432222 (24/7) - 112	Slovenia	112
Cyprus	1401 (24/7)	Slovakia	+421 2 5477 4166 (24/7)
France	+33 (0)1 45 42 59 59 (24/7)	Spain	+ 34 91 562 04 20
Estonia	+372 7943 794 (24/7); 16662 (National, 24/7)		
Switzerland	Tox Info Suisse: Tel. 145 (24/7)		



Fiche de Données de Sécurité

SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1): Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 1\%$ - $< 2\%$	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Numéro 603-117-00-0 Index: CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
13 ppm	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-i sothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Numéro 613-167-00-5 Index: CAS: 55965-84-9	3.1/1/Dermal Acute Tox. 1 H310 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 EUH071 Limites de concentration spécifiques: C $\geq 0,6\%$: Skin Corr. 1C H314 0,06% $\leq$ C $< 0.6\%$: Skin Irrit. 2



Fiche de Données de Sécurité SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

			H315 C $\geq$ 0,0015%: Skin Sens. 1A H317 C $\geq$ 0,6%: Eye Dam. 1 H318 0,06% $\leq$ C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 100 mg/kg pc ETA - Cutanée 5 mg/kg pc ETA - Inhalation (Vapeurs) 0,501 mg/l ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,051 mg/l
--	--	--	--

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. CO2 ou extincteurs à poudres.

extincteur à mousse

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Porter des vêtements de protection pour sapeurs pompiers conformes à la norme européenne EN469.



Fiche de Données de Sécurité

SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Pour le nettoyage:
 - Enlever immédiatement les éléments déversés.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
 - Recommandations générales sur l'hygiène du travail :
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - Se laver les mains après chaque utilisation.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Ne conserver que dans l'emballage d'origine dans un endroit bien ventilé à l'écart de la chaleur
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - cire protectrice spécifique pour une utilisation dans les environnements marins

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
 - Type OEL: WEL - TWA(8h): 999 mg/m³, 400 ppm
 - Type OEL: WEL - STEL(15 min): 1250 mg/m³, 500 ppm
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair
- Valeurs limites d'exposition DNEL
 - propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
 - Consommateur: 26 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Consommateur: 319 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques



Fiche de Données de Sécurité

SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

Travailleur professionnel: 888 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine -
Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 500 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:
Long terme, effets systémiques
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9
Travailleur industriel: 0.02 mg/m³ - Consommateur: 0.02 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur industriel: 0.04 mg/m³ - Consommateur: 0.04 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Consommateur: 0.09 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long
terme, effets systémiques
Consommateur: 0.11 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court
terme, effets locaux
Valeurs limites d'exposition PNEC
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg
Cible: Eau marine - valeur: 104.9 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 552 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 140.9 mg/kg
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9
Cible: Eau douce - valeur: 0.0034 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0034 mg/l
Cible: STP - valeur: 0.23 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.027 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Pas nécessaire pour une utilisation normale

Protection de la peau:
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:
Lors de la manipulation des substances chimiques, des gants de protection doivent être portés
avec marquage CE, y compris les quatre chiffres de contrôle. La qualité des gants résistant aux
produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration et de la quantité présente
dans le milieu de travail

Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
Masque avec filtre « P », couleur blanc

Risques thermiques :
Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun

Contrôles techniques appropriés
Aucun



Fiche de Données de Sécurité

SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	blanchâtre	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	<0°C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 ° C	--	--
Inflammabilité:	pas inflammable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>95 ° C	ASTM D3278	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	3.2	--	--
Viscosité cinématique:	5-8mm ² /s	ISO 2555	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.996g/cm ³	ISO 2811	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode	Remarques
Liquides inflammables:	Le produit n'entretient pas la combustion	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues

10.4. Conditions à éviter

Stable lorsqu'il est stocké comme recommandé. Voir point 7

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et les bases

agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.



Fiche de Données de Sécurité

SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

Effets nocifs sur la santé

Aucun en particulier.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5.84 g/kg - Durée: 14D - Source: ECHA database

Test: LC50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 10000 ppm - Durée: 6h

Test: LC50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 16.4 ml/kg - Durée: 14D

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Durée: 4h

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: œil - Espèces: Lapin Positif - Durée: 14D

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Guinea pig Négatif - Durée: 96h

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Génotoxicité - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif - Durée: 48h

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité - Voie: Inhalation - Espèces: Rat Négatif

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: R05 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 5000 mg/l

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 5 mg/kg

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 0,501 mg/l

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,051 mg/l

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 66 mg/kg - Source: OECD 401

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 0,501 mg/l

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,051 mg/l

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat 0.171 mg/m3 - Durée: 4h -
Source: OECD 403

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 0,501 mg/l

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,051 mg/l

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;



Fiche de Données de Sécurité

SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

- f) cancérogénicité;
 - g) toxicité pour la reproduction;
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
 - j) danger par aspiration.
- 11.2. Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbantes le système endocrinien:
- Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- Autres informations:
- Aucune en particulier.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
- Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
- propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 9640 mg/l - Durée h: 96
- Point final: LC50 - Espèces: Daphnie > 10000 mg/l - Durée h: 24
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: EC50 - Espèces: Poissons 0.19 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: EPA OPP 72-1
- Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.16 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: EPA OPP 72-1
- b) Toxicité aquatique chronique:
- Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.02 mg/l - Remarques: 38d, OECD 210
- Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.1 mg/l - Remarques: 21d, EPA OPP 72-4
- e) Toxicité pour les plantes:
- Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.037 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201
- Point final: EC10 - Espèces: Algues 0.004 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201
- 12.2. Persistance et dégradabilité
- propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
- Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Consommation d'oxygène - Durée h: 5D
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9
- Biodégradabilité: 20157.4 - Remarques: Inerentementement degradable
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
- N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
- N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
- Aucun



Fiche de Données de Sécurité

SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

Mettez au rebut conformément aux réglementations locales et régionales

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)



Fiche de Données de Sécurité SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 40

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 1	3.1/1/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles



Fiche de Données de Sécurité

SPRAY SEALANT PROTECTION XP-900

		—Exposition unique STOT un., Catégorie 3
--	--	--

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux sur la base des données de test pour les risques physiques et sur la base de la méthode de calcul pour les risques par la santé et pour l'environnement.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition
- Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.